

EXERCICE 2024

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 12 novembre 2024

DÉLIBÉRATION n°2024-11

Le conseil académique s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 5 novembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

3. Election des membres du conseil académique à la Section disciplinaire

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les candidatures déposées,

Exposé de la délibération :

Suite au renouvellement des membres du conseil académique et conformément au code de l'éducation, le conseil académique doit procéder à l'élection des membres de la Section disciplinaire compétente, d'une part ; à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants et, d'autre part, à l'égard des étudiants. L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné. S'agissant du collège des étudiants, les élus suppléants sont également appelés à voter.

Résultats de l'élection :

1. Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :

1.1. Collège des professeurs des universités

- deux sièges de professeur des universités de sexe féminin :

Nombre de membres constituant le collège :	22	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	21	Hélène BLASCO	21
Votes blancs et nuls	0	Karine MAHEO	21
Suffrages exprimés	21		
Majorité requise	11		

Sont en conséquence proclamées élues : Hélène BLASCO et Karine MAHEO.

- deux sièges de professeur des universités de sexe masculin :

Nombre de membres constituant le collège :	22	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	21	Stéphane SERVAIS	21
Votes blancs et nuls	0	Antoine TOUZE	21
Suffrages exprimés	21		
Majorité requise	11		

Sont en conséquence proclamés élus : Stéphane SERVAIS et Antoine TOUZE.

1.2. Collège des maîtres de conférences

- deux sièges de maître de conférences de sexe féminin :

Nombre de membres constituant le collège :	21	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	19	Sabine BARRAT	19
Votes blancs et nuls	0	Mariem GHARES	19
Suffrages exprimés	19		
Majorité requise	10		

Sont en conséquence proclamées élues : Sabine BARRAT et Mariem GHARES.

- deux sièges de maître de conférences de sexe masculin :

Nombre de membres constituant le collège :	21	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	19	Pierre BESSON	19
Votes blancs et nuls	0	Samuel LEMAN	19
Suffrages exprimés	19		
Majorité requise	10		

Sont en conséquence proclamés élus : Pierre BESSON et Antoine TOUZE.

1.3. Collège des personnels ayant des fonctions d'enseignement n'appartenant pas aux collèges précédents :

En vertu de l'alinéa 1 de l'article R. 712-18 du code de l'éducation, Mme Sylvie Aubert, seule membre élue de ce collège, est désignée d'office membre de la section disciplinaire.

En vertu de l'alinéa 2 de l'article R. 712-18 du code de l'éducation, un appel à candidature a été effectué afin de susciter des candidatures de personnels ayant des fonctions d'enseignement dans l'établissement.

Nombre de membres constituant le collège :	1	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	1	Kilien STENGEL	1
Votes blancs et nuls	0		
Suffrages exprimés	1		
Majorité requise	1		

Est en conséquence proclamé élu : Kilien STENGEL.

2. Section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants

2.1. Collège des professeurs et personnels assimilés

- deux sièges de professeur des universités de sexe féminin :

Nombre de membres constituant le collège :	22	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	21	Hélène BLASCO	21
Votes blancs et nuls	0	Karine MAHEO	21
Suffrages exprimés	21		
Majorité requise	11		

Sont en conséquence proclamées élues : Hélène BLASCO et Karine MAHEO.

- deux sièges de professeur des universités de sexe masculin :

Nombre de membres constituant le collège :	22	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	21	Stéphane SERVAIS	21
Votes blancs et nuls	0	Antoine TOUZE	21
Suffrages exprimés	21		
Majorité requise	11		

Sont en conséquence proclamés élus : Stéphane SERVAIS et Antoine TOUZE.

2.2. Collège des maîtres de conférences

- deux sièges de maître de conférences de sexe féminin :

Nombre de membres constituant le collège :	21	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	19	Sabine BARRAT	19
Votes blancs et nuls	0	Mariem GHARES	19
Suffrages exprimés	19		
Majorité requise	10		

Sont en conséquence proclamées élues : Sabine BARRAT et Mariem GHARES.

- deux sièges de maître de conférences de sexe masculin :

Nombre de membres constituant le collège :	21	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	19	Pierre BESSON	19
Votes blancs et nuls	0	Samuel LEMAN	19
Suffrages exprimés	19		
Majorité requise	10		

Sont en conséquence proclamés élus : Pierre BESSON et Antoine TOUZE.

2.3. Collège des étudiants

- quatre sièges à pourvoir d'étudiant de sexe féminin :

1^{er} tour

Nombre de membres constituant le collège :	34	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	23	Agathe CARRE	20
Votes blancs et nuls	0	Anna FEKETE	15
Suffrages exprimés	23	Margot PARISOT	4
Majorité requise	12	Florine HARDOUIN	11
		Meïlie HASCOET	19
		Manon OVIDE	10

Sont en conséquence proclamées élues au 1^{er} tour : Agathe CARRE, Anna FEKETE et Meïlie HASCOET.

Un second tour est nécessaire pour attribuer le dernier siège.

2^{ème} tour :

Vu le désistement de Mme Florine HARDOUIN ;

Nombre de membres constituant le collège :	34	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	23	Morgot PARISOT	4
Votes blancs et nuls	0	Manon OVIDE	19
Suffrages exprimés	23		
Majorité requise	12		

Est en conséquence proclamée élue au 2^{ème} tour : Manon OVIDE.

- quatre sièges à pourvoir d'étudiant de sexe masculin :

Nombre de membres constituant le collège :	34	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres présents et représentés :	23	Dimitri ABAFOUR	19
Votes blancs et nuls	0	Hugo MAZER	12
Suffrages exprimés	23	Lucien PERRUCHE	20
Majorité requise	12	Maxence MENDES DA SILVA	10
		Bastian DUENAS	4
		Gabriel MAGNIN-FEYSOT	17

Sont en conséquence proclamés élus : Dimitri ABAFOUR, Hugo MAZER, Lucien PERRUCHE et Gabriel MAGNIN-FESOT.

Pièces jointes :

- néant.

Fait à Tours, le
Le Président,

Arnaud Giacometti